



Payer quand et par qui? prud homme

Par **ODU FAT**, le **27/03/2018** à **12:41**

Bonjour,

Je voudrai votre aide pour comprendre ma situation.

Je ne sais plus quoi faire, litige avec mon employeur, qui est entre temps mise en redressement judiciare. J'ai eu mon jugement en date de janvier 2018, et j'ai pue gagner une petite sommes,et marquer executoire, et a se jour fin Mars toujours rien. le Mandataire et AGS n'ont pas fait appel au jugement. Mais m'ont Avocat est tres vague sur la situation, et m'a dit que je s'aurai payer par le tribunal de commerce. Je ne comprends plus rien, et tous le monde se renvoi la balle. J'aimerais avoir des explication fiable et concret... Vont il me payer ou je peux m'asseoir dessus?Merci

Par **P.M.**, le **27/03/2018** à **13:27**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si votre avocat ou vous-même avez interrogé le mandataire judiciaire et si le Jugement lui a été signifié pour que justement il puisse déposer un dossier à l'AGS...

Par **ODU FAT**, le **27/03/2018** à **13:43**

Ils ont eu un entretien telephonique vendredi dernier, mais je ne comprends pas la situation, mon avocat est pas souvent disponible et me renseigne tres mal sur la procedure. Ma envoyer un mail en disant ceci (Je vous informe que nous serons payés par le Tribunal de Commerce à qui le dossier a été transmis.) Merci

Par **P.M.**, le **27/03/2018** à **13:55**

En tout cas le Tribunal de Commerce ne dispose pas de fonds pour vous payer soit le Mandataire judiciaire en a, soit c'est l'AGS qui vous indemnise mais si vous ne comprenez pas, il faudrait demander des explications à votre avocat...

Par **UD FAT**, le **27/03/2018** à **14:05**

Oui, mais répond jamais, et impossible de le joindre....J'ai eu un verdict en date du 9 janvier 2018, comme quoi que c'était AGS qui devait me régler la sommes. Ils n'ont pas fait appel. Puis rien, la secrétaire de mon avocat a essayer de joindre le mandataire a plusieurs reprise, jusqu a le rendez vous pris avec le mandataire. Vendredi dernier. Et aujourd'hui mon avocat ma envoyer un mail en me disant ceci Je vous informe que nous serons payés par le Tribunal de Commerce à qui le dossier a été transmis. Puis en disant ceci que je ne manquerai pas de revenir vers vous. Même pas il m'appelle pour me faire une clarification de mon dossier. J'y comprends rien, et je vous dis impossible de joindre mon avocat, toujours occupée le Mr. Merci d'avoir répondu Mr a ma question, mais je reste toute de même dans le flou.

Par **P.M.**, le **27/03/2018** à **14:19**

Puisque l'avocat vous dit qu'il ne manquera pas de revenir vers vous, il faudrait attendre mais ce n'est pas un forum qui pourra agir à la place des différents intervenants...

Par **UD FAT**, le **27/03/2018** à **14:24**

Oui en effet, mais je voulais comprendre le protocole... Les démarches à effectuer. Après un jugement rendu. tout simplement. Car cela fait que même après décision de justice, rien n'y fait. Merci

Par **P.M.**, le **27/03/2018** à **14:32**

Je vous ai indiqué le principe de la signification du Jugement et que si le mandataire judiciaire n'a pas les fonds nécessaires c'est l'AGS qui garantit la dette dans les limites de sa garantie...

Par **UD FAT**, le **27/03/2018** à **14:37**

Oui mais pourquoi avoir transmis mon dossier au tribunal de commerce d'après le mail de mon avocat? Merci

Par **P.M.**, le **27/03/2018** à **15:34**

Parce qu'éventuellement si mandataire judiciaire ne veut pas agir ou ne le fait pas avec la célérité nécessaire, il est possible d'en référer au Juge commissaire chargé au bon

déroulement de la procédure collective...

Par **ODU FAT**, le **29/03/2018** à **13:34**

Bonjour,

Je viens au nouvelle, j'ai eu mon avocat et ma expliquer qu'il y a eu la cloture judiciaire, et que mon dossier a été transmis au tribunal de commerce. Et que c'est le tribunal de commerce qui vont donner les fonds, normalement. Est ce vrais?

Merci

Par **P.M.**, le **29/03/2018** à **13:37**

Bonjour,

Je ne vois toujours pas comment le Tribunal de Commerce pourrait lui-même disposer directement de fonds...

Par **ODU FAT**, le **29/03/2018** à **13:48**

mon assurer que c'est le tribunal de commerce qui vont debloquer les fonds. Alors j'essaye de chercher un article de loi... Mais je ne trouve pas. La secretaire de mon avocat me dit que cela peut prendre plus de 15 jours, mais j' y crois pas vraiment. Ceci dit cloture de liquidation judiciaire, je peux dire a dieu, au jugement rendu le 9janvier 2018. Cest quand meme une sommes a ne pas negliger... rappel de salaire, 8000 euro. plus dommage et interet a 6000 euro. Merci

Par **P.M.**, le **29/03/2018** à **16:33**

Mais quand votre avocat vous dit cela ou sa secrétaire, vous ne pouvez pas demander des précisions sur la procédure...

Je vous affirme qu'aucun Tribunal ne dispose de fonds à débloquent, le Tribunal de Commerce peut faire en sorte que des fonds soient débloquentés par le mandataire judiciaire ou l'AGS sur la demande du précédent mais c'est tout et évidemment vous ne pouvez pas trouver un article de Loi qui vous dise autre chose...

Maintenant si vous voulez dire adieu aux sommes à récupérer, c'est votre droit...

Par **miyako**, le **29/03/2018** à **18:17**

Bonsoir,

Sur le rappel de salaire,pas de problème vous serez payé par les AGS,patientez un peu,pour

ce qui concerne les dommages et intérêts, normalement les AGS doivent suivre le jugement, surtout qu'ils n'ont pas fait appel sur ce point précis.
Il y a des JP à ce sujet et les AGS doivent s'y soumettre.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **29/03/2018** à **19:21**

En tout cas l'AGS paiera dans les limites de sa garantie mais encore faut-il que la déclaration soit faite par le mandataire judiciaire s'il ne dispose pas des fonds suffisants...

Par **ODU FAT**, le **30/03/2018** à **09:59**

Je vous remercie d'avoir essayé de répondre à mon litige. Mais je reste tout de même dans le brouillard.

Par **P.M.**, le **30/03/2018** à **13:18**

Bonjour,
Surtout si vous ne voulez pas tenir compte de mes réponses et d'autre part demander des précisions à l'avocat et à son secrétariat car on ne va pas inventer ce qu'il compte faire...